

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les progrès accomplis par les pays africains en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ont été, dans l'ensemble, plutôt satisfaisants ces dernières années. Le rapport entre le nombre d'inscriptions de filles et de garçons à l'école primaire se rapproche de la parité dans presque tous les pays, et le nombre de femmes députés dans les parlements africains a continué de progresser en 2010. Cependant, il faudra des prises d'engagement fermes pour maintenir, voire accélérer, ces progrès puisque peu de pays ont atteint la parité entre genres dans l'éducation secondaire et supérieure, et la plupart des pays n'ont qu'un tout petit nombre de femmes députés.

Il faut aussi que la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes soient intégrées à d'autres OMD, tels que la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la santé maternelle et infantile, et la lutte contre les maladies majeures, qui toutes exigent une focalisation sur les femmes.

Pour accélérer les progrès en matière de genre, il est indispensable d'instaurer des lois et des politiques prévoyant des dispositions à long terme pour autonomiser les femmes de tout âge, quelle que soit leur occupation. En appliquant de telles politiques, il sera possible de maintenir le statut prioritaire de l'égalité entre les genres au-delà de 2015. Comme le thème du genre affecte tous les segments de la société, il est également recommandé d'impliquer les hommes dans les programmes, clubs, réseaux sociaux et activités organisationnelles ciblant les femmes.

Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Indicateur 3.1: Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

Enseignement primaire

Bien que de récentes initiatives aient favorisé la scolarisation des filles, surtout au niveau primaire, les données montrent qu'en 2008, la parité entre garçons et filles n'avait pas encore été atteinte en Afrique (hors Afrique du Nord). Globalement, 91 filles étaient inscrites dans le primaire pour 100 garçons, et 84 filles étaient inscrites dans le secondaire pour 100 garçons. En dépit d'une volonté politique en faveur de l'éducation des filles et d'un financement accru à cette fin, de grands obstacles restent à surmonter, notamment la pauvreté, qui pèse surtout sur les femmes, et les pratiques culturelles tendant à favoriser les garçons³².

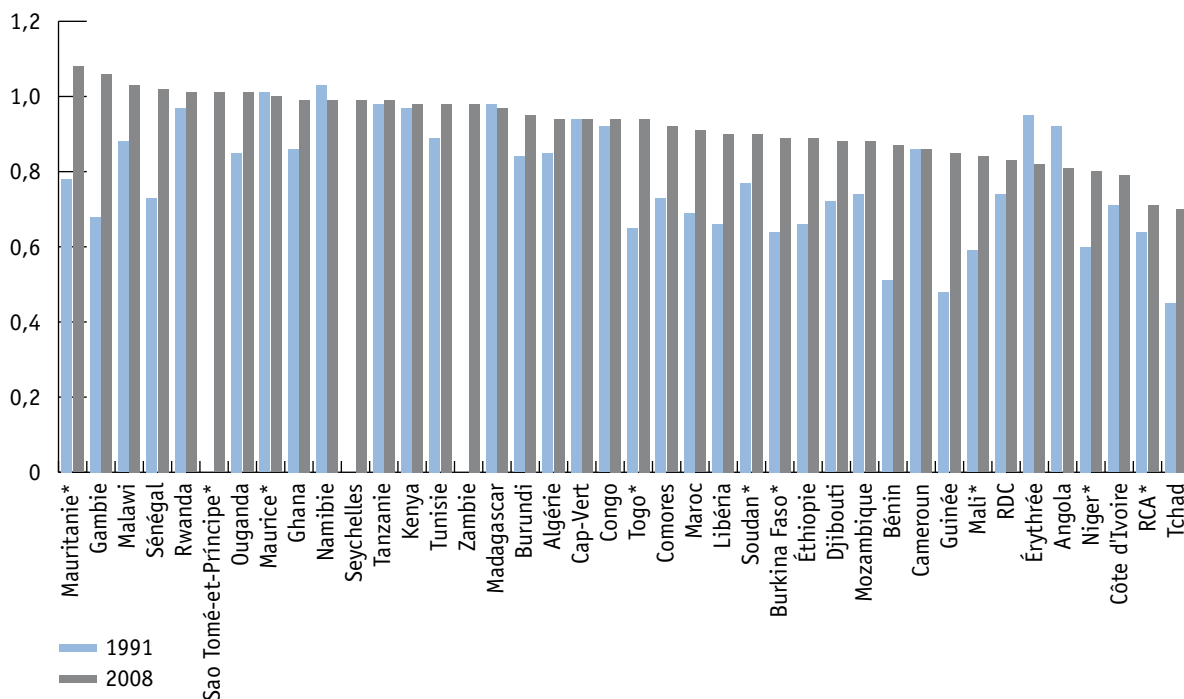
En Afrique, les frais scolaires imposent une forte contrainte à la scolarisation des filles. Dans les pays où l'école est gratuite, le nombre des filles scolarisées tend à être plus élevé³³. Dès lors que la seule scolarisation des garçons est mise en avant, les frais scolaires seront toujours considérés comme une contrainte supplémentaire à l'inscription des filles à l'école.

Dans les 37 pays pour lesquels des données comparables sont disponibles, l'analyse de l'Indice de

³² UNICEF et UNESCO (2011).

³³ ONU

Figure 17 : Indice de parité des genres dans l'enseignement primaire pour des pays africains sélectionnés, 1991 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juillet 2010).

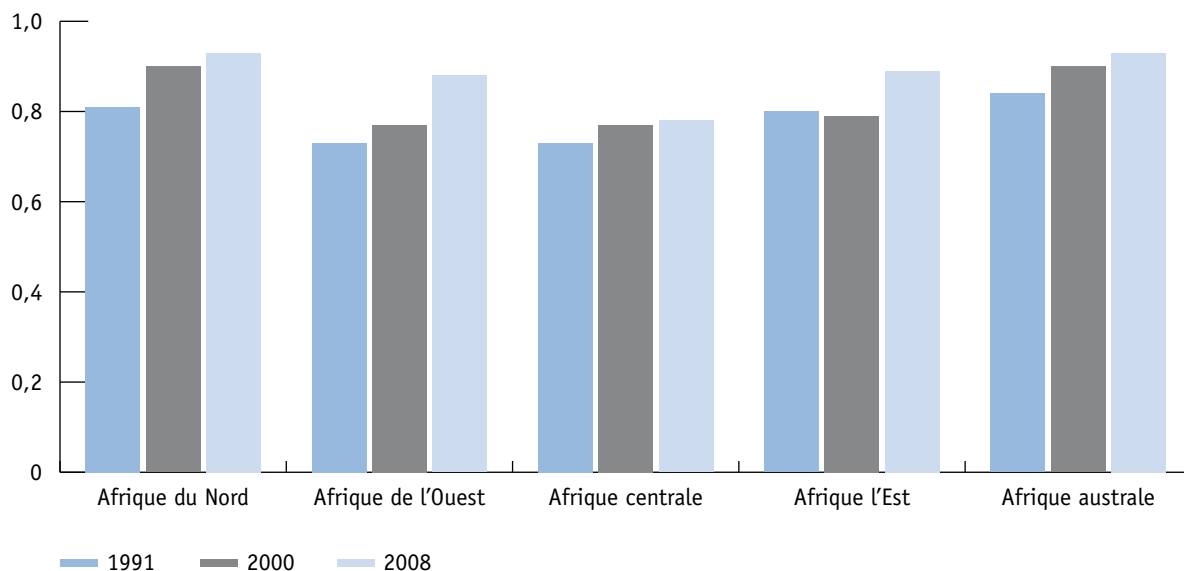
Légende : * données 2009.

parité des sexes (IPS) dans le cycle primaire entre 1991 et 2008 montre que la plupart des pays africains parviendront à réaliser la parité au niveau de l'enseignement primaire d'ici 2015. Dix-sept pays³⁴ s'approchent de la parité avec des scores égaux ou supérieurs à 90 en 2008 (Figure 17). En fait, le Malawi, la Mauritanie, l'Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, le Rwanda, le Sénégal et le Togo ont dégagé un IPS légèrement supérieur à 1,0, ce qui signifie que le nombre des filles scolarisées y dépasse celui des garçons. Dans ces pays-là, le défi émergent au

niveau de l'éducation nationale sera d'accroître la scolarisation des garçons pour assurer une véritable égalité des genres. C'est au Bénin, en Gambie et en Guinée que l'on observe la plus forte réduction, de plus de 0,35 points, en termes de disparité des genres au primaire de 1991 à 2008. À l'autre extrémité, la disparité entre les genres dans le cycle primaire semble avoir augmenté en Angola et en Érythrée pendant la même période. Aucun changement n'a été noté au Cameroun et au Cap-Vert en ce qui concerne cet indicateur entre 1991 et 2009. Mais dans l'ensemble, il paraît tout à fait plausible que la plupart des pays d'Afrique puissent réaliser la parité entre les genres à l'école primaire d'ici 2015.

34 Algérie, Burundi, Cap-Vert, Comores, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Maroc, Namibie, République du Congo, RDC, Seychelles, Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie et Zambie.

Figure 18 : Indice de parité des genres dans l'enseignement primaire par sous-région africaine, 1991-2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mis à jour en juillet 2010).

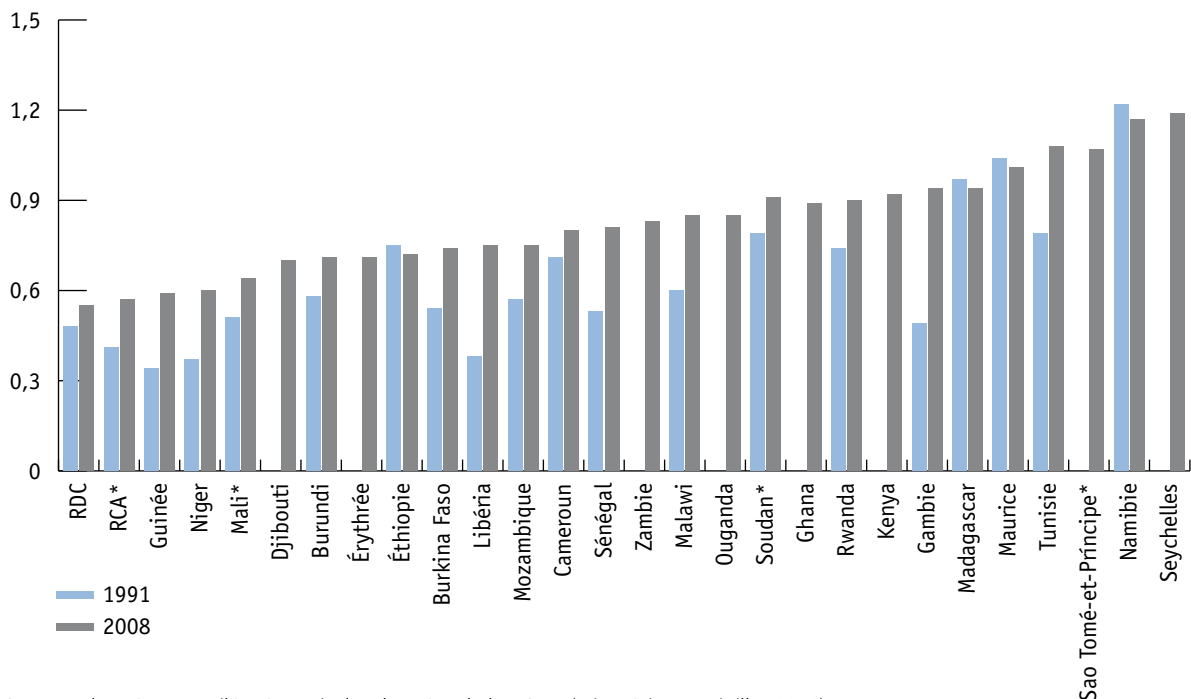
La *Figure 18* résume la performance des sous-régions africaines en vue de la réalisation de l'égalité des genres au niveau de la scolarisation dans le primaire. Dans l'ensemble, les sous-régions africaines montrent une évolution positive de l'IPS pour ce qui est de l'enseignement primaire. L'Afrique de l'Ouest enregistre les avancées les plus probantes à cet égard, suivie de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est, pour la période 1991-2008. Mais les progrès ont été plus lents en Afrique centrale et australe.

Enseignement secondaire

L'impressionnante amélioration de la parité entre les genres dans l'enseignement primaire n'est pas reproduite au niveau du secondaire, où un écart important subsiste. Sur les 29 pays africains pour lesquels des données sont disponibles, Maurice,

la Namibie, Sao Tomé-et-Principe, les Seychelles et la Tunisie ont légèrement dépassé la parité entre genres pendant la période 1991-2008/09 (*Figure 19*), avec un IPS supérieur à 1,0, ce qui signifie que dans ces pays, il y a eu davantage d'inscriptions de filles que de garçons dans le cycle secondaire. Des pays tels que la Gambie, la Guinée, le Libéria, le Malawi, le Niger, le Sénégal et la Tunisie sont parvenus à réduire sensiblement l'écart de scolarisation dans le secondaire entre filles et garçons, de 25 à 45 pour cent de 1991 à 2008. Cependant, en Éthiopie, à Madagascar, à Maurice et en Namibie, cet écart s'est légèrement creusé durant la même période. Globalement, si les tendances actuelles se confirment, il sera peu probable que les pays africains puissent atteindre la parité des genres dans l'enseignement secondaire d'ici 2015.

Figure 19 : Indice de parité des genres dans l'enseignement secondaire pour des pays africains sélectionnés, 1991 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juillet 2010).

Légende : * données 2009.

Enseignement supérieur

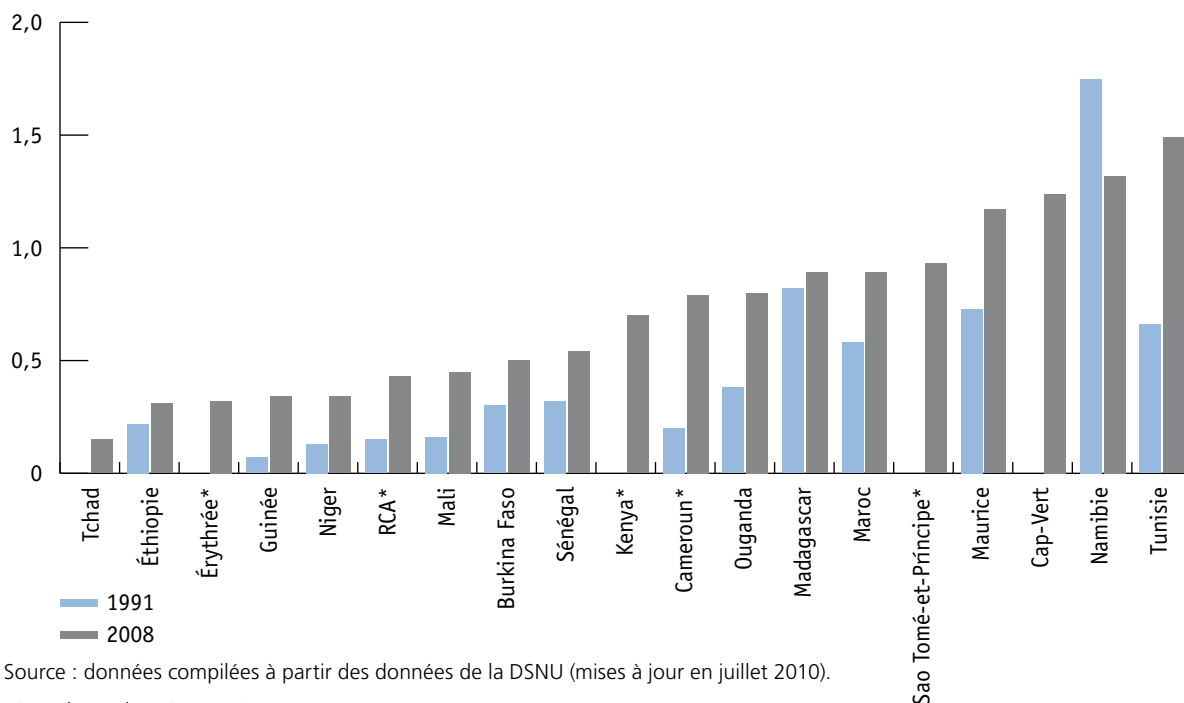
Les progrès en vue de la réalisation de la parité des genres au niveau de l'éducation supérieure sont également lents. Sur les 19 pays pour lesquels des données sont disponibles pour 2008/2009, le Cap-Vert (1,24), Maurice (1,17), la Namibie (1,32) et la Tunisie (1,49) ont dépassé la parité, de sorte que les filles y sont désormais plus nombreuses que les garçons dans l'enseignement supérieur. Ces pays sont donc mis au défi d'accroître le ratio d'inscription des garçons afin de parvenir à une véritable parité entre les genres dans l'enseignement supérieur. Comme il a été mentionné pour les cas présentant des tendances similaires au niveau de l'enseignement

primaire, il appartient aux gouvernements de prendre conscience de cette préoccupation émergente afin de prendre, si nécessaire, les mesures adaptées pour y remédier.

Sur les 14 pays pour lesquels des données sont disponibles pour 1991 et 2008, le Cameroun, Maurice, l'Ouganda et la Tunisie ont visiblement progressé en termes de réduction de la disparité entre les genres dans l'enseignement supérieur (Figure 20). Huit³⁵ d'entre eux ont obtenu un IPS inférieur à 0,50 à cet égard en 2008. Étant donné

35 Burkina Faso, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Mali, Niger, RCA et Tchad.

Figure 20 : Indice de parité des genres dans l'enseignement supérieur pour des pays africains sélectionnés, 1991 et 2008



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juillet 2010).

Légende : * données 2009.

Encadré 3 : Objectif 3 - Réaliser l'égalité des genres en Afrique du Sud

L'égalité des genres est un impératif constitutionnel en Afrique du Sud. Le gouvernement a donc introduit une gamme de politiques, de lois, de programmes et de mécanismes destinés à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles.

Dans le contexte de l'indicateur 3.1, le ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur est respectivement de 0,96, 1,05 et 1,26 (données de 2009). Il y a donc plus de filles que de garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur. Au niveau de l'indicateur 3.2 (proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole), le ratio était de 45 pour cent en 2009, ce qui représentait une légère augmentation par rapport aux 43 pour cent de 1996. La progression est beaucoup plus nette en ce qui concerne l'indicateur 3.3 (proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national), car le pourcentage de participation des femmes est passé de 25 pour cent en 1994 à 44 pour cent en 2009. Dans l'ensemble, l'Afrique du Sud a progressé de manière très satisfaisante, de sorte qu'elle a déjà atteint la plupart des cibles des OMD liées à la dimension de genre. Néanmoins il reste toujours des améliorations à apporter à cet égard, notamment en matière de violences faites aux femmes. Mais l'on peut aisément présager de la volonté de ce pays de continuer à lutter contre les inégalités entre genres.

Source : *South Africa National MDG Report, 2010.*

que la plupart des pays d'Afrique n'ont pas pu réaliser un IPS de 0,90 en 2008 et que nombre peinent toujours pour atteindre un indice de 0,50, il est fort peu probable que les pays africains atteignent cette cible d'ici 2015 si la tendance actuelle se confirme.

Indicateur 3.2: Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole

Le suivi des avancées relatives à cet indicateur est quelque peu problématique en raison de l'insuffisance des données s'y rapportant. Pour cette raison, l'analyse effectuée repose sur les données les plus récentes disponibles pour les différents pays (Figure 21). En effet, on procède très rarement à des enquêtes d'opinion visant à mesurer la proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole. De fait, la plupart des pays ne disposent, pour cet indicateur, que de données portant sur une seule année, ce qui rend impossible le suivi des progrès au niveau des pays à long terme. En outre, comme les données nationales les plus récentes portent sur des années différentes (allant de 2000 à 2008), l'absence de comparabilité fait qu'il est impossible d'assurer le suivi de la progression des différents pays.

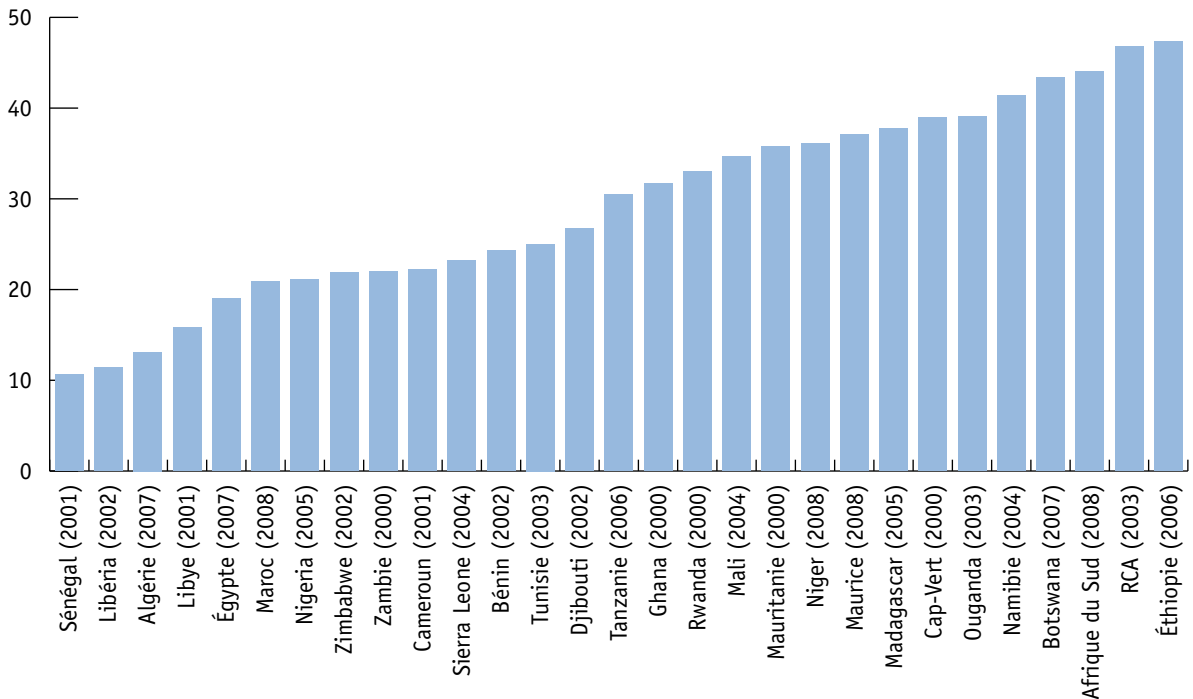
Néanmoins, il est possible d'affirmer que la performance globale de l'Afrique au regard de cet indicateur a été décevante. À l'échelle du continent, la part des femmes salariées dans le secteur non agricole est inférieure à 50 pour cent. L'Éthiopie qui a enregistré le taux le plus élevé (47,3 pour cent) réalisé pour 2006 est considérée comme le pays le plus performant au regard de cet indicateur. Cela peut s'expliquer par l'intérêt particulier accordé par le gouvernement éthiopien à la création de PME comme un moyen efficace pour générer des opportunités d'emploi pour les femmes.

Il est probable que la crise financière de 2007/2008 ait également contribué à une forte progression de l'emploi informel à la suite des nombreuses pertes d'emploi survenues dans le secteur formel. Dans certains pays en développement, plus de 80 pour cent des travailleurs occupent un emploi informel, à titre de propriétaires de petites entreprises du secteur informel, par exemple, ou comme employés ou travailleurs familiaux. Les emplois de ce type sont très vulnérables, car ils ne font l'objet d'aucun contrat écrit et d'aucune prestation de sécurité sociale (cela s'applique également aux travailleurs exerçant en sous-traitance à domicile et aux employés domestiques). Dans la plupart des pays africains, les femmes sont surreprésentées dans les emplois informels. (Voir également la Section III de ce rapport sur la protection sociale comme moyen de faire face à la vulnérabilité des emplois informels.)

Indicateur 3.3 : Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national

Il est encourageant de constater que des données relatives à la proportion des femmes parlementaires étaient disponibles pour la totalité des 53 pays africains en 2010 (Figure 22). La représentation des femmes au parlement national a progressé dans un nombre important de pays d'Afrique. Les plus performants en 2010 étaient le Rwanda (56 pour cent), l'Afrique du Sud (45 pour cent), le Mozambique (39 pour cent), l'Angola (39 pour cent), l'Ouganda (31,5 pour cent), le Burundi (31,4 pour cent) et la Tanzanie (30,7 pour cent). Parmi les 36 pays d'Afrique qui ont produit des données pour les années 1990 et 2010, plus de 80 pour cent (soit 29 pays) ont connu, dans l'intervalle, une augmentation de la proportion des femmes députés au parlement national (Figure 22). Les progrès les plus notables signalés à cet égard entre 1990 et 2010 ont été enregistrés par l'Afrique du Sud, l'Angola,

Figure 21 : Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

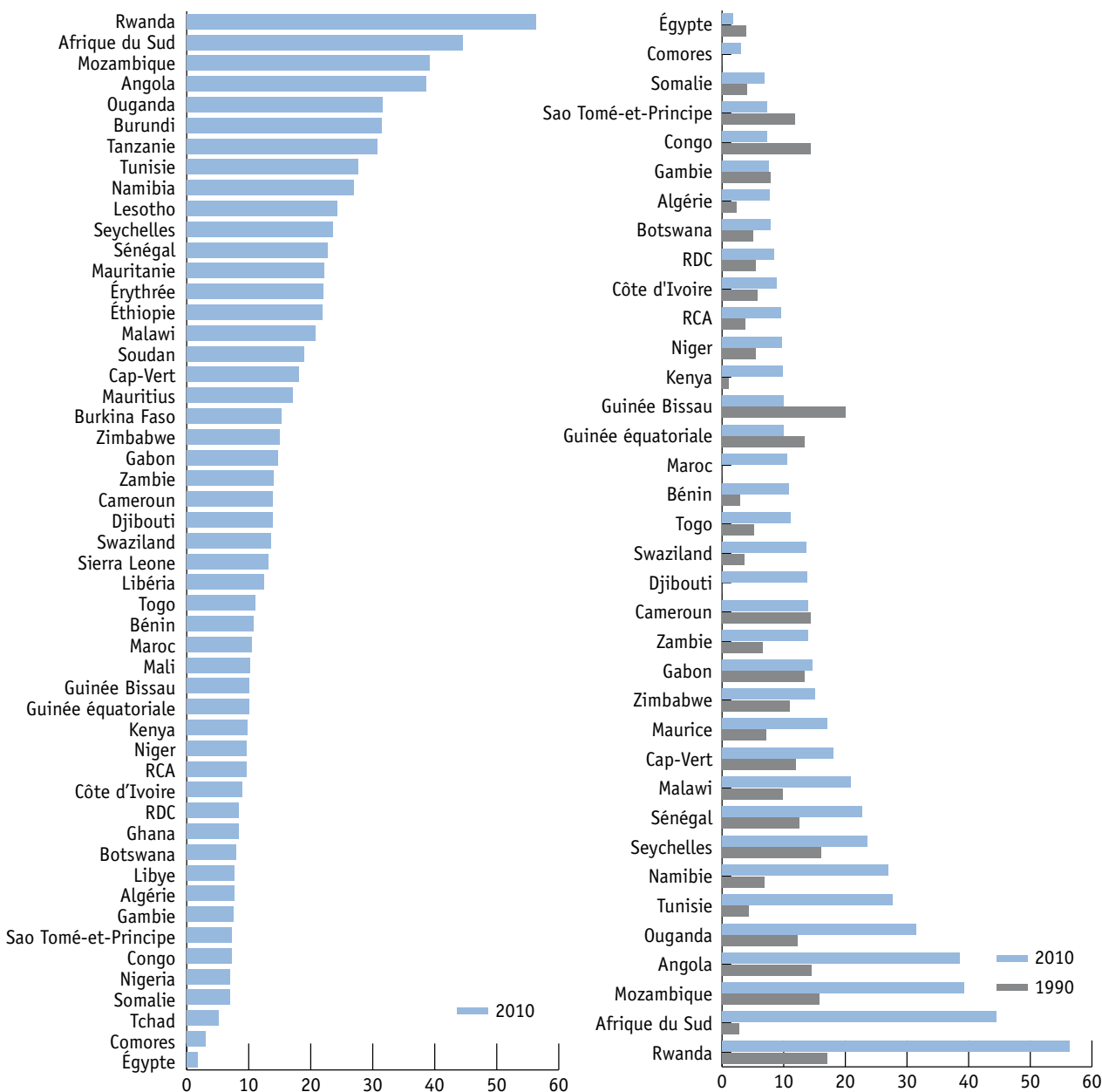
le Mozambique, la Namibie, le Rwanda et la Tunisie. À l'issue des élections de 2009 en Afrique du Sud, 44 pour cent des sièges à la Chambre basse ont été attribués à des femmes, plaçant ce pays à la troisième position mondiale au niveau de cet indicateur, devant le Rwanda et la Suède (ONU, 2010). Les femmes accèdent désormais de plus en plus aux plus hautes fonctions de l'État. Pour preuve, ce sont des femmes qui occupent les postes de Président de l'Assemblée nationale en Afrique du Sud et au Lesotho, de Président du sénat au Swaziland et au Zimbabwe, de Président de la Chambre des représentants au Nigeria et de Président de la République au Libéria³⁶.

36 www.escueladefeminismo.org/IMG/pdf/models.pdf

Cependant, sept pays (Cameroun, Congo, Égypte, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Gambie et Sao Tomé-et-Principe) ont accusé une baisse, entre 1990 et 2010, du nombre de femmes députés au parlement. De plus, on a noté en 2010 que dans 17 autres pays³⁷, la représentation des femmes au parlement était inférieure à 10 pour cent, les pays les moins performants à cet égard étant l'Égypte et les Comores (1,8 et 3,0 pour cent respectivement). Par ailleurs, la représentation des femmes dans le système exécutif, judiciaire ou traditionnel ainsi que dans d'autres sphères de la vie publique est faible dans la plupart des pays, seuls 29 pour cent des

37 Algérie, Botswana, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Kenya, Libye, Niger, Nigeria, RCA, RDC, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Somalie et Tchad.

Figure 22 : Pourcentage des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, 1990 et 2010



Source : données compilées à partir des données de la DSNU (mises à jour en juin 2010).

postes de haut-fonctionnaires sont détenus par des femmes³⁸. Mais dans l'ensemble, les avancées enregistrées par les pays africains dans leur progression vers la réalisation d'une meilleure parité entre les genres au sein des parlements nationaux sont très encourageants. Afin de consolider ces gains et poursuivre la progression sur cette voie, tant au parlement que dans les autres sphères de la vie publique, les gouvernements devraient institutionnaliser des quotas minimum de parlementaires femmes tout en s'employant à lever les difficultés liées aux normes culturelles et aux institutions traditionnelles. Cela garantira la poursuite des efforts en vue de la réalisation de la parité des genres dans la vie publique au-delà de 2015.

OBJECTIF 4 : RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), près de 90 pour cent de la totalité des décès d'enfants sont imputables aux seules six conditions suivantes : causes néonatales, pneumonie, diarrhée, paludisme, rougeole et VIH/sida. Les avancées réalisées au titre de l'ODM 4 (réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans), nécessitera une couverture universelle garantissant les interventions efficaces et abordables suivantes : prise en charge des nouveau-nés et de leurs mères ; programmes d'alimentation des tout-petits et des jeunes enfants ; vaccins ; prévention et gestion de cas de diarrhée, pneumonie et septicémie ; maîtrise du paludisme ; et prévention et prise en charge des cas de VIH/sida. On estime que ces interventions pourraient réduire le nombre des décès d'enfants

de plus de moitié, particulièrement dans les pays où la mortalité infantile est élevée³⁹.

Il est difficile d'établir des estimations précises du taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans en raison de la disponibilité limitée des données de qualité dans de nombreux pays en développement. Les estimations mondiales les plus récentes, produites par le Groupe interinstitutions des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité de l'enfant (IGME), montrent que parmi les 31 pays faisant état d'un taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (U5MR) égal ou supérieur à 100 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2009, 30 d'entre eux se trouvent en Afrique. L'U5MR mondial a diminué de près de deux tiers en l'espace de 20 ans, passant de 89 morts pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 60 morts pour 1 000 naissances vivantes en 2009. Cependant, les avancées obtenues à cet égard dans des régions telles que l'Afrique (hors Afrique du Nord), l'Asie australe et l'Océanie ne sont pas suffisantes pour réaliser l'Objectif 4 à l'échéance de 2015 (IGME, 2010).

Dans l'ensemble, des améliorations ont été constatées au niveau des trois indicateurs permettant d'assurer le suivi des réalisations des pays au titre de l'ODM 4. Malgré ces avancées et considérant que la plupart des décès d'enfants peuvent être anticipés ou évités, les pays d'Afrique devraient relancer leurs efforts, sous forme de démarches polyvalentes et intégrées, afin d'éradiquer les principales maladies à l'origine de la mortalité infantile, en renforçant leurs systèmes de santé et en veillant à la continuité de la prise en charge médicale des enfants.

38 ONU (2010).

39 ONU (2010).